

Procès-verbal n°8 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	Jeudi 8 janvier 2026
À :	9 H
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présents :	Mmes Françoise GEBELIN (visio), Nadine GRECO, Mr Grégory GRAUBY
Excusée :	Mme Martine JOLY.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boite mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbations des procés-verbaux

La commission approuve le procés-verbal N°7 du 17 décembre 2025

CHAMPIONNATS MATCHS REMIS

U15 F

N°54703713 ROQUEMAURE / ALES se jouera le 8 février 2026

N°54703679 SALINDRES / ALES se jouera le mercredi 21 janvier 2026

SENIORS F à 11

N°54707835 SALINDRES / MONOBLET se jouera le 1^{er} février 2026

SENIORS F à 8

N° 54687891 ST PRIVAT / Ent CALVISSON VAUNAGE se jouera le 22 février 2026

FUTSAL

Dates à retenir :

- 25/01/26 Futsal Seniors F à 8 (**Seulement les équipes inscrites en foot à 8 SENIORS FEMININES championnat départemental**) Salle Omnisports de St Geniés de Malgoirés.
- 01/02/26 Futsal SF à 11 (**Seulement les équipes inscrites en foot à 11 SENIORS FEMININES championnat départemental**) Salle Omnisports de Vergèze.
- 08/02/26 Futsal U18 F à 8 Salle Omnisports de Brignon.
- 22/02/26 Futsal U15 F à 8 Salle Omnisports de Brignon.

La commission rappelle aux clubs que la présence des équipes pour ces journées de Futsal est obligatoire.

Rendez-vous à 13H30

Durée : de 14 H à 18 H



JOURNÉE DES CAPITAINES

Cette matinée concerne les capitaines des équipes U13 F, U14 F et U15 F
Elle se déroulera sur le terrain de AUBARNES ST ANASTASIE de 9H30 à 12H30.
La présence de toutes les capitaines est indispensable.

La Présidente,

Bernadette FERCAK

Le Secrétaire de séance,

Grégory GRAUBY

